

Présentation du programme CAP'TRONIC

Le programme CAP'TRONIC, mis en œuvre par l'association JESSICA France, constitue une action structurante de diffusion de l'innovation dans le réseau des PME françaises. Depuis 1991, l'État apporte son soutien financier à l'association JESSICA France pour lui permettre de réaliser ce programme

L'objectif du programme CAP'TRONIC est **d'accroître la compétitivité des PME françaises en les accompagnant dans l'intégration de solutions électroniques dans leurs produits.**

Son originalité consiste à associer le conseil d'ingénieurs spécialisés en électronique à l'intervention d'experts issus de centres de compétences publics ou privés, choisis en fonction de leur capacité à répondre à la problématique de chaque PME. Ces ressources externes sont indispensables pour des PME sans compétence électronique. Le programme CAP'TRONIC participe ainsi directement au **transfert de compétences en électronique des laboratoires de recherche publics et privés vers les PME.** L'ingénieur CAP'TRONIC met ensuite en relation la PME accompagnée avec les dispositifs d'aide complémentaires mis en œuvre par OSEO, les Réseaux de Développement Technologiques (RDT) ou d'autres structures régionales.

Le programme CAP'TRONIC s'adresse à toute PME de droit français, quelque soit son secteur industriel. Il s'adresse également aux porteurs de projets accompagnés par un incubateur.

Le programme CAP'TRONIC se décline selon trois actions.

Les **séminaires de sensibilisation** des PME tout d'abord, qui s'adressent préférentiellement à des entreprises du secteur hors électronique, en coordination avec les réseaux qui travaillent avec les PME (Oséo, CCI, Chambres des métiers, RDT, ...).

La seconde action est le **conseil aux entreprises**, qui constitue un premier niveau d'information s'adressant aux PME ayant un projet de développement de produit mettant en œuvre des technologies électroniques avancées. Cette intervention peut ensuite se traduire de plusieurs façons pour l'entreprise conseillée :

- il n'y a pas matière à un projet « d'électronisation » de produit existant ;
- une démarche d'intégration de l'électronique dans le produit est proposée ;
- l'entreprise est dissuadée de s'engager dans son projet (du moins dans sa présentation initiale) ;
- le projet de l'entreprise est validé.

La troisième action, expertise et suivi de projet, est un appui contractuel qui prend deux formes. L'**expertise technique**, d'une part, lorsque l'intervention technique d'un expert est jugée nécessaire par l'ingénieur CAP'TRONIC. Un contrat définit alors les conditions d'intervention de l'expert pour émettre des recommandations (cahier des charges de consultation) qui pourront servir de base pour le choix du sous-traitant qui sera retenu pour la réalisation du prototype. Le **suivi de projet**, d'autre part, lorsque l'intervention de l'expert se prolonge dans la phase d'étude du prototype sous la forme d'un suivi de projet qui permet de faciliter les relations entre le donneur d'ordre et son sous-traitant.

Expertise technique et suivi de projet sont financés par l'entreprise bénéficiaire et par le programme CAP'TRONIC (sous forme de jours d'expertise gratuits pour l'entreprise). Le contrat passé entre l'entreprise et le programme CAP'TRONIC précise le nombre de jours gratuits et leur répartition. Expertise et suivi de projet supposent l'adhésion de l'entreprise au programme CAP'TRONIC, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle. Les prestations de sensibilisation et de conseil aux entreprises sont totalement gratuites pour les entreprises.

Pour réaliser ce programme, l'association JESSICA France **couvre l'ensemble du territoire national avec 18 ingénieurs** répartis sur les 22 régions.